



**Un vrai ancrage
régional pour la promotion
économique**

Un vrai ancrage régional pour la promotion économique

«Les associations régionales soutiennent et conseillent les entreprises au niveau local.»

Un peu méconnues, les associations de développement économique vaudoises jouent un rôle essentiel de soutien aux entreprises, et ce à différents égards.

Texte Olivier Rau // Photo Keystone ATS

La loi vaudoise sur l'appui au développement économique définit la promotion comme «l'ensemble des actions destinées à faire connaître les activités économiques vaudoises, dans leur contexte cantonal et supracantonal, dans un secteur spécifique ou de manière générale, ainsi que celles visant à valoriser l'image du canton sur le plan touristique et économique, notamment à l'égard des entreprises suisses ou étrangères souhaitant s'y implanter». Quant au développement, il s'agit de «l'ensemble des mutations positives ayant un impact direct ou indirect sur la production marchande ou non marchande de produits et de services». Vaste programme, dont l'accomplissement dépend d'un tout aussi vaste réseau d'acteurs et partenaires. Parmi ceux-ci, les organismes régionaux jouent un rôle important et constituent la porte d'entrée pour tout porteur d'un projet régional à vocation économique. Organisés pour la plupart sous la forme associative, réunissant en particulier des communes, mais aussi des entreprises, ces organismes se retrouvent à l'enseigne de la Coordination du développement économique vaudois (CODEV), indispensable plateforme d'échanges.

Guichet entreprises

Les associations régionales soutiennent et conseillent les entreprises au niveau local. Avec leur

«Guichet entreprises», elles proposent des services d'information, d'aiguillage et de conseil dans les domaines de la création et du développement d'entreprises, notamment en faveur des secteurs des services, du commerce et de l'artisanat. Elles gèrent également une base de données de terrains et de locaux disponibles sur leur territoire.

Elles peuvent accompagner des démarches de recherche d'aides financières ou de collaboration avec les centres de transfert de technologie et d'innovation. Elles jouent aussi un rôle d'interface avec les organismes de financement, de cautionnement par exemple. D'autres prestations peuvent encore s'ajouter à la liste selon les régions, leurs spécificités ou choix politiques. C'est notamment le cas en matière

d'aménagement du territoire ou de tourisme.

Soutien financier et spécificités régionales

La législation sur le développement régional offre la possibilité aux projets qui répondent à certaines conditions de bénéficier d'aides financières, sous forme de prêt sans intérêt ou de subvention. En 2020, selon le rapport annuel de la promotion économique, pas moins de soixante-quatre projets régionaux ont bénéficié d'aides à fonds perdus pour un total de CHF 18,52 millions, alors que CHF 14,5 millions ont été versés sous forme de prêts pour neuf projets régionaux. Quant aux subventions versées aux organismes régionaux eux-mêmes, elles se sont montées cette année-là à CHF 1,76 million au total.

La formation professionnelle n'est pas oubliée

Les associations régionales sont à l'origine d'une mesure de soutien scolaire pour apprentis en difficulté aux cours professionnels, dite «AppApp». Ces appuis sont donnés à un petit groupe de trois ou quatre apprentis qui rencontrent des difficultés dans une branche enseignée aux cours; ils peuvent poser des questions sur la matière et recevoir de l'aide pour préparer leurs tests. Les appuis sont donnés par un répétiteur (étudiant au degré tertiaire HES, EPFL, UNI, écoles supérieures) compétent dans les branches proposées et organisés dans un lieu (il y en a actuellement vingt-sept) proche du domicile de l'apprenti. Depuis 2015, entre sept cent soixante et sept cent nonante apprentis bénéficient chaque année d'un soutien (légère baisse durant la pandémie). Pour davantage de renseignements, voir le site du Groupement pour l'apprentissage, www.formation-apprentis.ch/appapp.

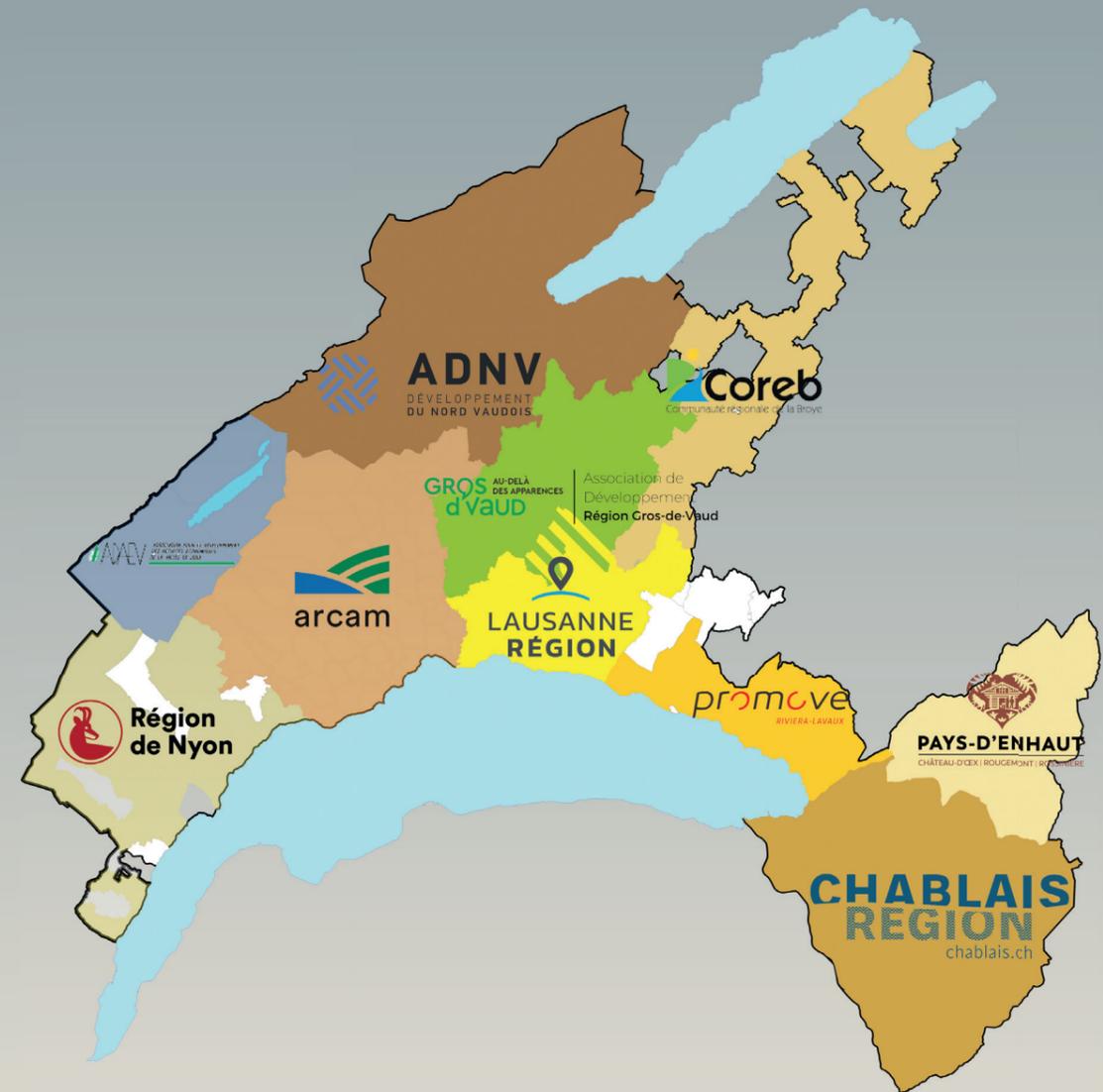
Pour toute demande d'aide, il s'agit que les porteurs de projet prennent contact avec l'organisme régional concerné. Dit organisme est à disposition pour les accompagner dans la préparation de leur demande et les conseiller dans leurs démarches. Il procède ensuite à une analyse détaillée du projet et de ses résultats attendus, puis transmet un préavis au service cantonal chargé de prendre une décision.

Il est essentiel que le projet permette d'atteindre au moins l'un des objectifs suivants: identifier ou exploiter les potentiels économiques et territoriaux de la région dans laquelle il se situe; augmenter l'attractivité de la région; favoriser les implantations et le développement d'activités économiques; mettre à disposition des équipements de qualité; développer et mettre en œuvre de nouveaux produits, équipements ou canaux de distribution et de communication; améliorer la qualité des prestations existantes; créer des structures d'organisation plus efficaces.

Il faut aussi démontrer que le projet s'inscrit dans une chaîne de

valeur ajoutée économique régionale et, par exemple, engendre une offre créatrice d'emplois et de valeur ajoutée ou contribue au maintien d'emplois existants. Les organismes régionaux doivent établir une stratégie de développement économique à cinq ans, qui donne ensuite le cadre des soutiens financiers accordés aux projets: seuls les projets qui contribuent à la réalisation de la stratégie de l'organisme régional peuvent être au bénéfice de subventions. Les appuis sont donc différenciés selon les thématiques prioritaires des stratégies de développement des organismes régionaux. Pour chaque région, la stratégie prévoit des chaînes de valeur ajoutée spécifiques: du côté d'Aigle, il y a le tourisme de loisirs quatre saisons et la filière du sport, tandis que la Broye sera attentive aux zones industrielles, le Gros de Vaud à la filière de l'agritourisme par exemple, le Nord vaudois se voulant pôle industriel innovant et technologique.

Les appuis sont aussi différenciés selon les stratégies régionales de gestion des zones d'activité.



Source: CODEV

Promotion économique, des partenaires-clés

Les organismes régionaux sont l'un des trois partenaires-clés de la promotion économique vaudoise, les deux autres étant le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) et Innovaud. Le SPEI conseille et renseigne les entreprises établies, les met en relation avec les organismes adéquats dans le réseau et les appuie dans leurs démarches administratives au sein de l'Etat de Vaud. Quant à Innovaud, agence pour l'innovation du canton, sa mission consiste à favoriser l'implantation d'entreprises étrangères et aider les entreprises (start-ups, scale-ups, PME et grandes entreprises) à mener leurs projets d'innovation technologique dans la région.

«Les organismes régionaux jouent un rôle important et constituent la porte d'entrée pour tout porteur d'un projet régional à vocation économique.»

Un rôle en matière d'aménagement du territoire

Conformément à la législation fédérale, chaque canton doit mettre en place un régime de gestion de ses zones d'activités. Ce système doit permettre de coordonner le développement de l'ensemble de ces zones et d'en assurer la gestion. Il doit faire en sorte que les zones légalisées répondent aux besoins avérés de l'économie en garantissant une offre foncière effective et répartie judicieusement dans tout le canton. Il fixe aussi les conditions pour la planification de nouvelles zones d'activités, dans le respect du cadre légal en matière d'aménagement du territoire (mobilisation des réserves, utilisation mesurée et optimale du sol, urbanisation vers l'intérieur du tissu bâti, renforcement des centres, densification, protection des surfaces d'assèchement, etc.).

La mise en œuvre du système est assurée à l'échelle régionale. Des stratégies de gestion des zones d'activités sont élaborées et mises en œuvre par les structures régionales, à savoir les organismes régionaux de développement économique ou les structures d'agglomération, en partenariat avec les communes et le canton.

Alors que d'autres cantons décidaient de mettre en place un seul service centralisé, Vaud a privilégié des entités de proximité et pris le parti de s'appuyer sur un réseau d'organismes régionaux dont certains préexistaient. On le voit, cela permet une meilleure adaptation aux différents enjeux. Cela permet aussi d'impliquer les communes dans la conduite et le financement. Cela permet enfin, et peut-être surtout, d'être en contact très étroit avec le tissu économique local.

Pour en savoir plus

Site de la CODEV: www.codev.ch

La brochure *Organismes d'aide – Création, développement et implantation d'entreprises* est accessible par le code QR suivant:

